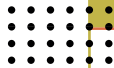


L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

facteur de réussite
dans l'habitat
participatif



LE RÉSEAU
NATIONAL
DES ACTEURS
PROFESSIONNELS
DE L'HABITAT
PARTICIPATIF



NOTRE VISION DE L'HABITAT PARTICIPATIF

Lors des Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif à Strasbourg en 2010 s'est créé un groupe de travail avec des personnes et structures exerçant une activité professionnelle dans le domaine de l'Habitat participatif. Ce collectif a décidé en juin 2011 de créer le RAHP, une association qui compte parmi ses membres des associations, des indépendants et des bureaux d'études.

En 2014, l'état reconnaissait la spécificité de ces projets en définissant l'Habitat Participatif dans le cadre de la loi ALUR (« Art. L. 200-1.) et en créant pour ces projets un cadre juridique spécifique.

Notre vision de l'Habitat participatif s'exprime dans le préambule de nos statuts :

« L'habitat participatif place les usagers, collectivement, au cœur de la réalisation de leur habitat et de leur cadre de vie afin de favoriser l'épanouissement individuel, les solidarités quotidiennes et les comportements responsables. »

Nous considérons l'habitat participatif dans toutes ses dimensions sociales et humaines sur la base de deux critères essentiels :

- 1- La présence des futurs habitants au moment de la programmation et de la conception,
- 2- L'action collective avec des engagements mutuels réels entre les participants via la coopération.

Le vivant est au cœur de ces projets. Des personnes décident de coopérer afin de mettre en œuvre collectivement des intentions partagées. La finalité de ces initiatives est la création d'un nouveau cadre de vie marqué par la convivialité et la solidarité entre les habitants. Il apporte de nouvelles solutions aux problèmes du quotidien, rassure et permet le développement des comportements éco-responsables.



NOTRE ENGAGEMENT : EXTRAITS DE NOTRE CHARTE

Les membres du RAHP s'engagent notamment à :

- Respecter l'esprit des projets par une écoute attentive,
- Former et accompagner les porteurs de projets en fonction de leurs besoins et de leurs attentes,
- Constituer un lien entre les porteurs de projets et les partenaires en toute transparence,
- Faire connaître les opérations de manière à participer au développement de démarches similaires et à faire partager les expériences,
- Etre au service des habitants et du projet qu'ils réalisent,
- Aider les groupes à la définition de leurs besoins, à la formalisation des attentes individuelles et collectives, pour la constitution d'une maîtrise d'ouvrage responsable,
- Aider à définir les cadres de la solidarité en cohérence avec les volontés du groupe d'habitants,
- Soutenir les initiatives avec vocation à participer à la vie sociale du territoire,
- Accompagner le maître d'ouvrage citoyen à définir dans le projet des orientations et des exigences environnementales.

NOTRE MÉTIER : ACCOMPAGNER DES PROJETS D'HABITAT PARTICIPATIF

En mettant nos compétences au service des groupes d'habitants et de leurs partenaires, nous contribuons à la structuration et au développement de la démarche de l'Habitat Participatif en France.

De nombreuses collectivités, bailleurs ou promoteurs souhaitant favoriser la mise en œuvre de cette nouvelle pratique reconnaissent aujourd'hui le rôle souvent déterminant des conseils professionnels dans le cadre ces initiatives.

D'autre part un nombre croissant de particuliers ou de collectifs de citoyens constitués font appel à nos services

afin de consolider leur groupe et de mieux maîtriser la gestion du projet et notamment sa dimension opérationnelle.

Ainsi, notre position de créateurs de connexions entre les acteurs (futurs habitants, architectes, bailleurs, banque, collectivités...) et d'apporteurs de compétences à la Maîtrise d'ouvrage collective et citoyenne est maintenant clarifiée et établie.

L'expérience en France et ailleurs en Europe identifie clairement la présence d'un accompagnement professionnel comme un facteur de réussite majeur.

LES PLUS-VALUES D'UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Des **outils** au service du projet (prise de décision, gouvernance collective, suivi de projet, animation, facilitation...),
- Des **conseils** et des **formations** sur les différents axes, enjeux du projet immobilier (juridique, architectural, social, économique, environnemental...) à chaque étape du projet,
- Une **mutualisation des expériences** et une **mise en réseau** de tous les acteurs.

NOS COMPÉTENCES

Nous distinguons 5 phases que les projets parcourent ainsi que 3 types de compétences. Les membres du RAHP s'appuient sur ce premier référentiel afin de communiquer sur les domaines d'intervention de leurs structures.

	GROUPE DE RÉFLEXION	COLLECTIF D'ÉTUDE	MAÎTRE D'OUVRAGE COLLECTIF		VIVRE ENSEMBLE
			Études	Réalisation	
INGÉNIERIE SOCIALE / AMU*	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins • Définition du projet social • Rédaction d'une charte • Animation des réunions • Communication • Organisation du collectif • Empowerment 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du collectif : procédures, documents, réunions, commissions... • Gestion des recrutements et des mutations • Communication • Assistance aux relations extérieures 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du collectif : mutations, espaces mutualisés, organisation, mandats, ... • Réseaux • Secrétariat • Assistance aux relations extérieures 		<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la gestion des mutations (coopérative) • Évaluation • Rédaction d'un guide pratique pour usagers
INGÉNIERIE DE PROJET IMMOBILIER / AMO*	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre général du programme : taille, surfaces, emplacement, écologie... • Choix montage juridique • Phases et séquences, délais • Cadre général du plan de financement • Recherche de foncier 	<ul style="list-style-type: none"> • Études de faisabilité : technique, juridique, financière, opérationnelle • Pré-programme • Mise en place de la Maîtrise d'ouvrage • Gestion de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du programme • Assistance aux rapports avec la Maîtrise d'œuvre et autres intervenants • Mise en œuvre du plan de financement • Outils de gestion • Suivi des séquences • Gestion de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux décisions courantes et aux rapports avec intervenants extérieurs • Suivi des obligations du Maître d'ouvrage • Aide à la gestion • Gestion de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la gestion administrative • Évaluation de la qualité environnementale
		CONDUITE D'OPÉRATION / AMO*	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux rapports contractuels avec MOE et autres intervenants • Suivi phase DCE 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi passation des marchés • Suivi modalités financières et administratives du chantier • Suivi des litiges • Assistance à la réception • Rédaction du cahier de parfait achèvement • Carnet d'entretien 	

*AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

*AMU : Assistance à Maîtrise d'Usage

© RAHP 2018





LE RÉSEAU
NATIONAL
DES ACTEURS
PROFESSIONNELS
DE L'HABITAT
PARTICIPATIF

Le RAHP est présent sur tout
le territoire

Nous sommes à votre
disposition pour échanger

CONTACT@RAHP.FR
WWW.RAHP.FR

12 RUE DU COMMERCE
34000 MONTPELLIER